



# EDF OBLIGATION D'ACHAT SOUTIEN À LA COGÉNÉRATION < 1 MW

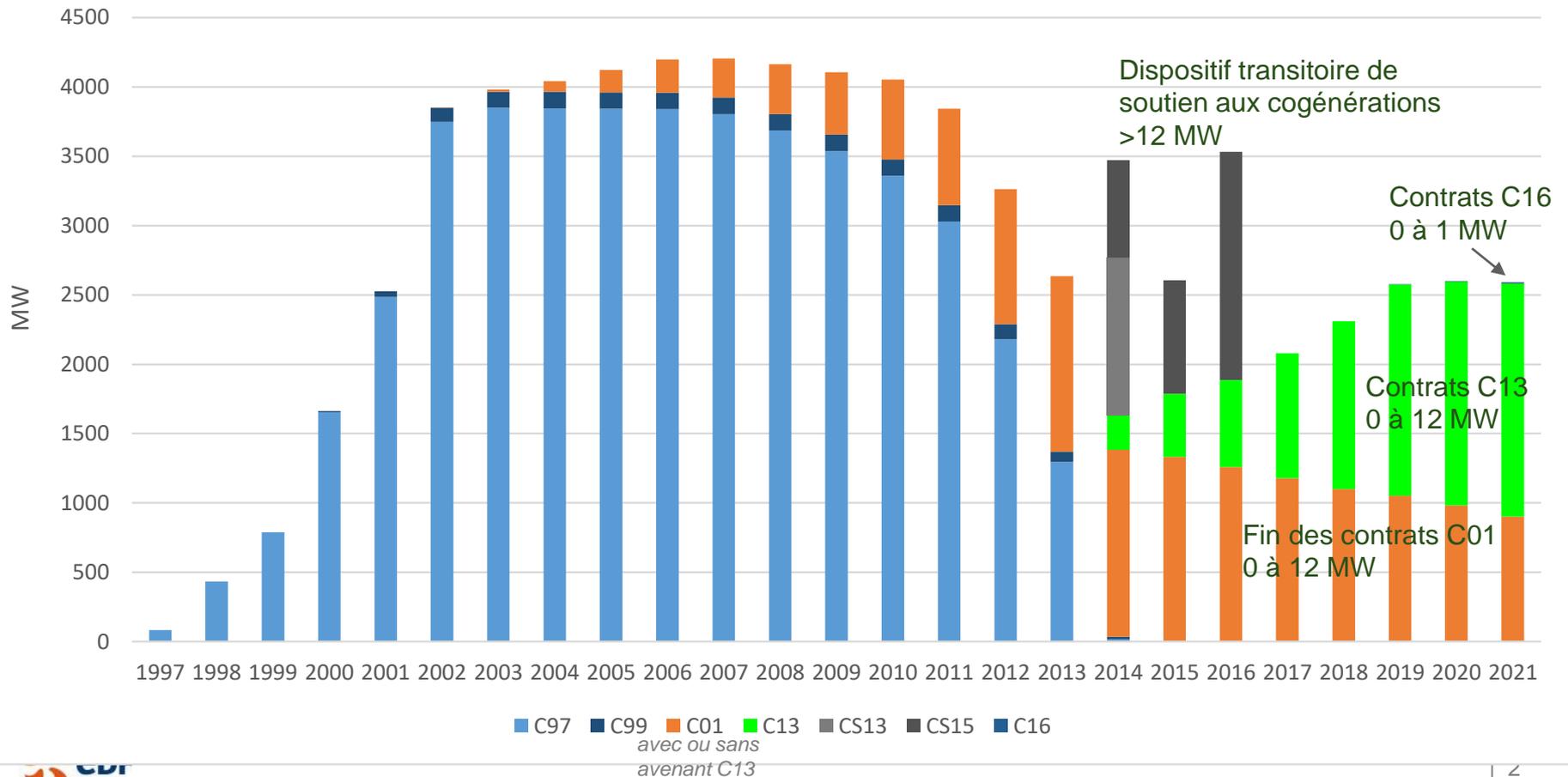
ATEE  
Journée micro-cogénération

11 février 2021  
Paris

# SOUTIEN À LA COGÉNÉRATION PAR EDF OA

## VUE D'ENSEMBLE HISTORIQUE

Puissance garantie hiver des installations de cogénération en contrat avec EDF OA au 1er janvier de chaque année



# OBLIGATION D'ACHAT ET COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION

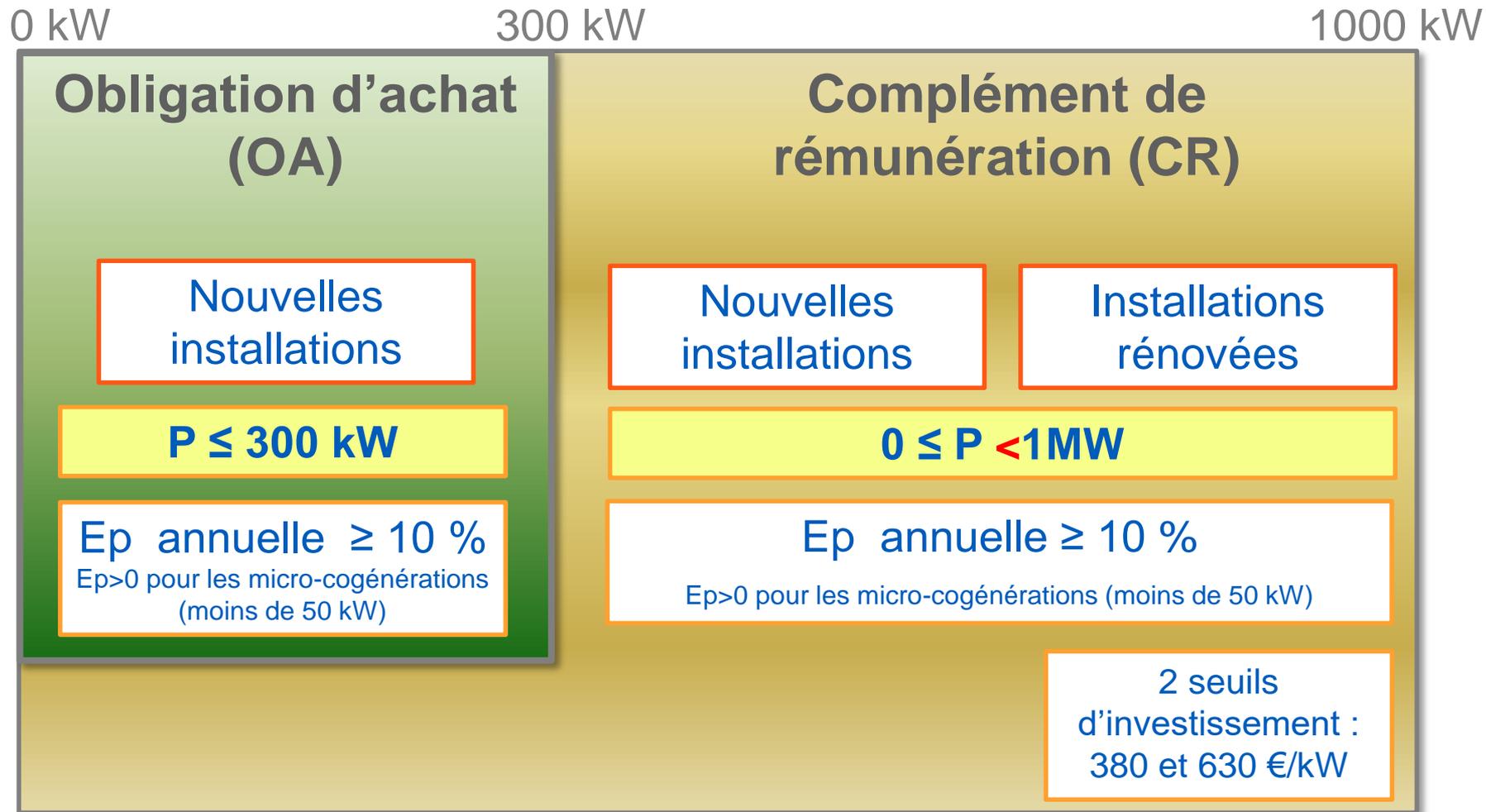
- **Obligation d'achat (OA)** : l'énergie est vendue à un acheteur obligé, à tarif réglementé.



- **Complément de rémunération (CR)** : l'énergie est vendue sur le marché de l'électricité. EDF verse une prime qui s'ajoute à la recette de vente.



# LE CONTRAT C16 (ARRÊTÉ DU 3 NOVEMBRE 2016)



# LE CONTRAT C16

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

### ■ Signature du contrat par anticipation

#### □ Prise d'effet:

- Préavis de notification
- Date de constat de l'attestation de conformité d'un bureau de contrôle
  - Microcogénération (< 50 kW): Attestation sur l'honneur
- OA: demande de rattachement au périmètre d'équilibre
- CR: obligatoirement un 1<sup>er</sup> du mois

### ■ Durée du contrat: 15 ans

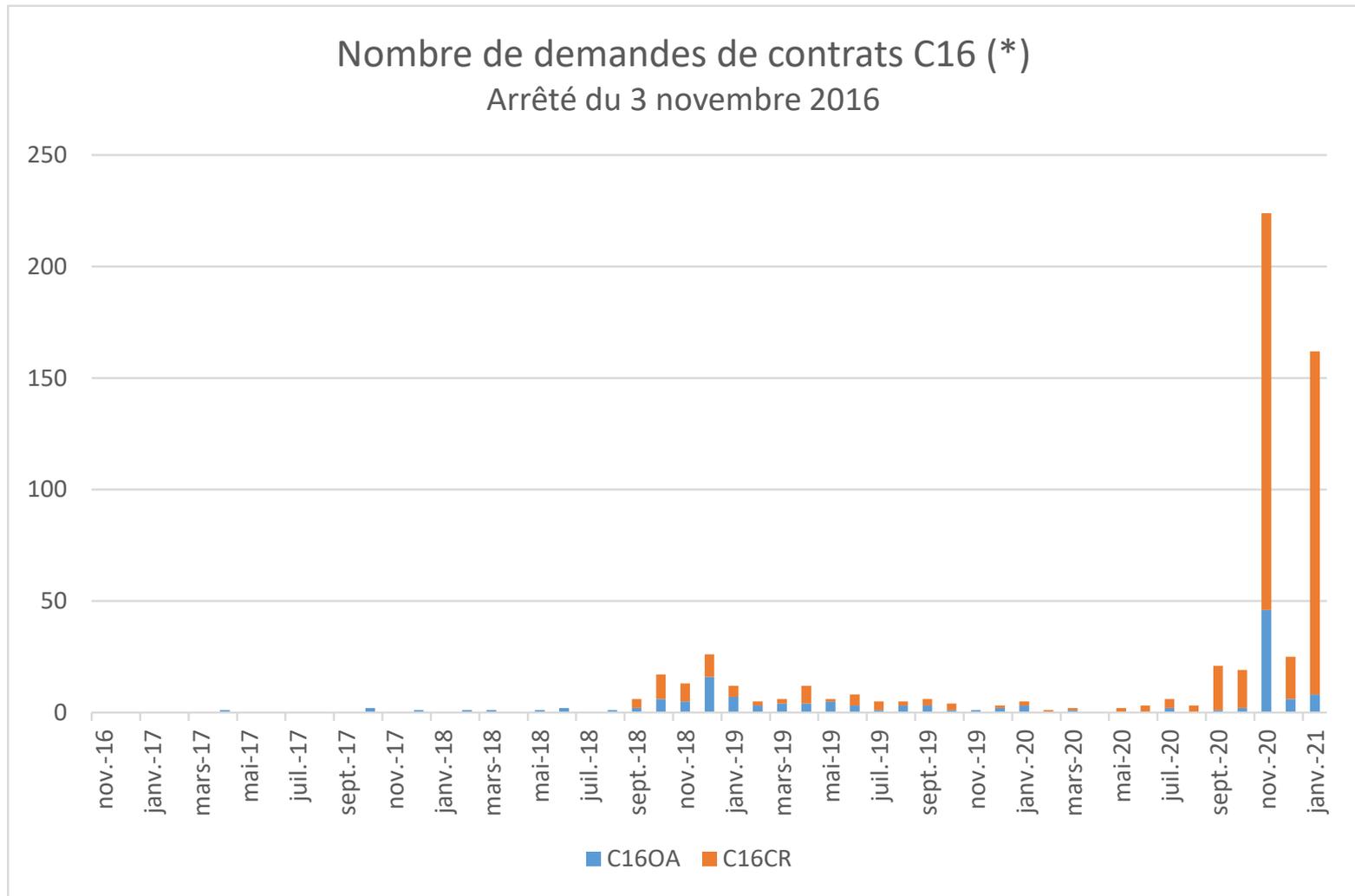
	Obligation d'achat	Complément de rémunération
Actualisation du tarif	Actualisation du coefficient K à la date de demande de contrat Actualisation annuelle du coefficient L	
Tarifification Hiver	Hiver: 1/11 au 31/03 <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>T_e * \text{Energie}</math> écrêtée à Pmax</li> <li>• Prime à l'efficacité énergétique</li> </ul>	Hiver: 1/10 au 30/04 <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>T_e * \text{Energie}</math></li> <li>• Prime à l'efficacité énergétique</li> <li>• Prime de gestion</li> <li>• Déduction du prix de marché</li> <li>• Prime de non production</li> <li>• Déduction des capacités</li> </ul>
Tarifification Eté	Prix des écarts positifs * $\text{Energie}$ écrêtée à Pmax	∅



# ACTUALITÉS 2020

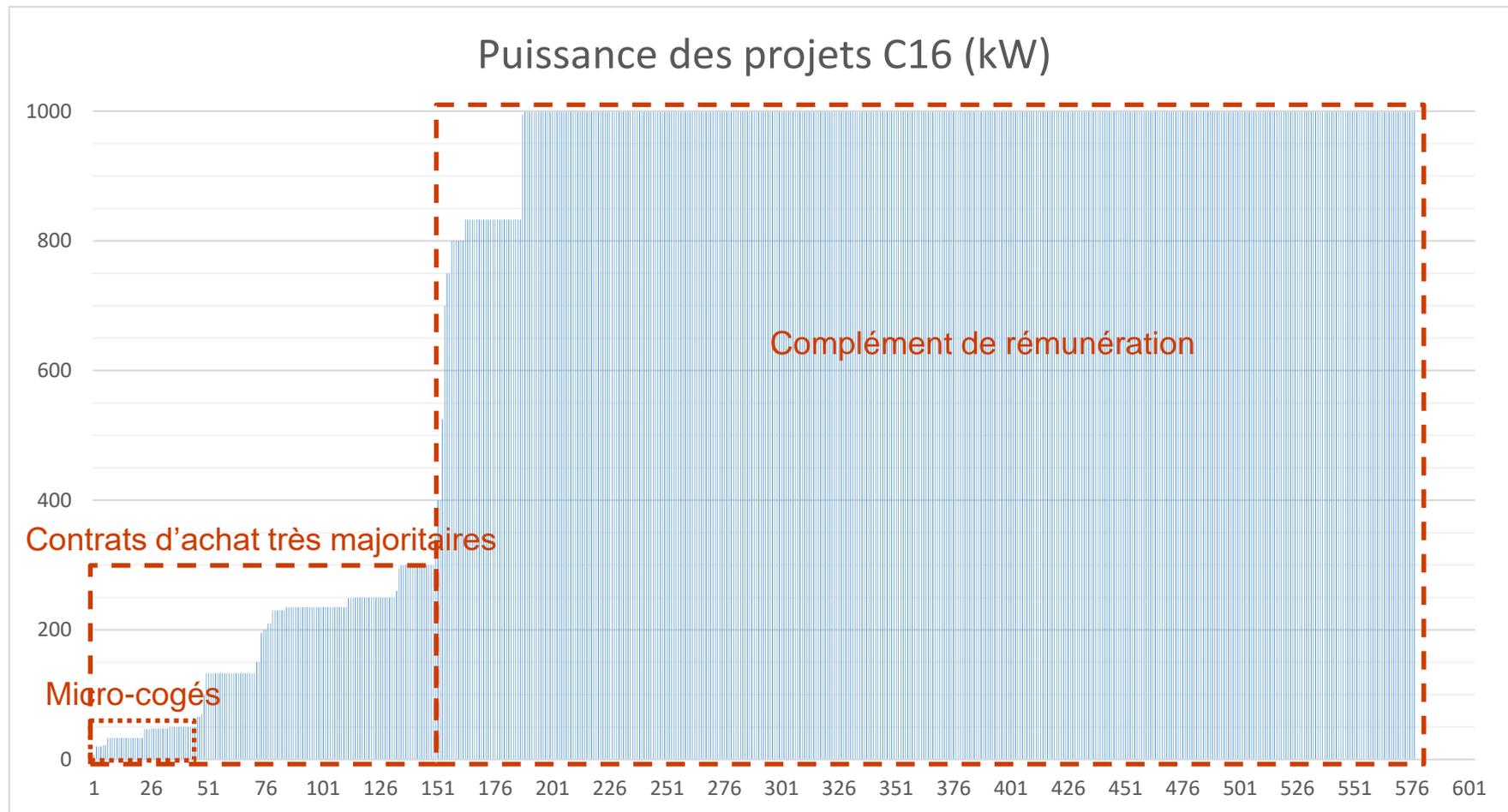
- Décret d'abrogation du soutien aux cogénérations gaz naturel et arrêté d'abrogation de l'arrêté tarifaire de 2016 parus le 23.08.2020
- Parution le 28.10.2020 du décret définissant le calcul de la réduction de rémunération des contrats d'OA et CR du fait de l'exonération de la TICGN sur le gaz naturel utilisé pour la production d'électricité pour les cogénérations à partir du 01.01.2020
- Approbation le 13.07.2020 du référentiel de contrôle applicable aux cogénérations au gaz naturel conformément à l'arrêté du 2 novembre 2017 relatif aux modalités de contrôle des installations de production d'électricité
  - Délais: Note d'instruction de la DGEC disponible sur la page [Actualités](#) du site [www.edf-oa.fr](http://www.edf-oa.fr)

# EVOLUTION DES DEMANDES DE CONTRAT C16



(\*) Hors demandes annulées

# CONTRAT C16 - PUISSANCES



# CONTRAT C16 - STATUT DES PROJETS

## ■ Bilan au 28.01.2021

		Nombre	dont microcogés	Puissance kW	Puissance moyenne kW
OA	Projet (*)	113	22	22 735	201
	Installation en service	33	16	4 265	129
CR	Projet (*)	446	7	397 963 (**)	980
	Installation en service	9		8 023	891
<b>Total</b>		<b>601</b>	<b>45</b>	<b>432 986</b>	<b>720</b>

(\*) demande reçue (complète ou non), non annulée, installation non en service

(\*\*) Ne tient pas compte de la puissance de 40 projets pour lesquels la puissance n'est pas encore enregistrée dans notre SI

# BILAN SUR LES DEMANDES DE CONTRAT C16 REÇUES EN 2020

- Les **demandes de contrat** transmises à EDF OA peuvent l'être **par courrier ou par mail**. La charge de la preuve de l'envoi ou de la transmission repose sur le producteur en cas de litige.
- **En 2020, EDF OA a reçu 311 demandes de contrat C16:**
  - 259 sont acceptées
  - 51 sont non conformes
  - 1 est cours d'analyse
- **Motifs de refus fréquents**
  - Complétude: attestations ou formulaires manquants
    - Des modèles sont disponibles sur le site <https://www.edf-oa.fr/>
  - Numéro SIRET, Code NACE
  - Adresse incomplète / erronée

# FOCUS SUR LA TARIFICATION C160A POUR LES MICROCOGÉNÉRATIONS

## ▪ Facturation annuelle

<!/> Rappeler le numéro de contrat sur la facture et intégrer la réfaction liée à l'exonération de taxe TICGN

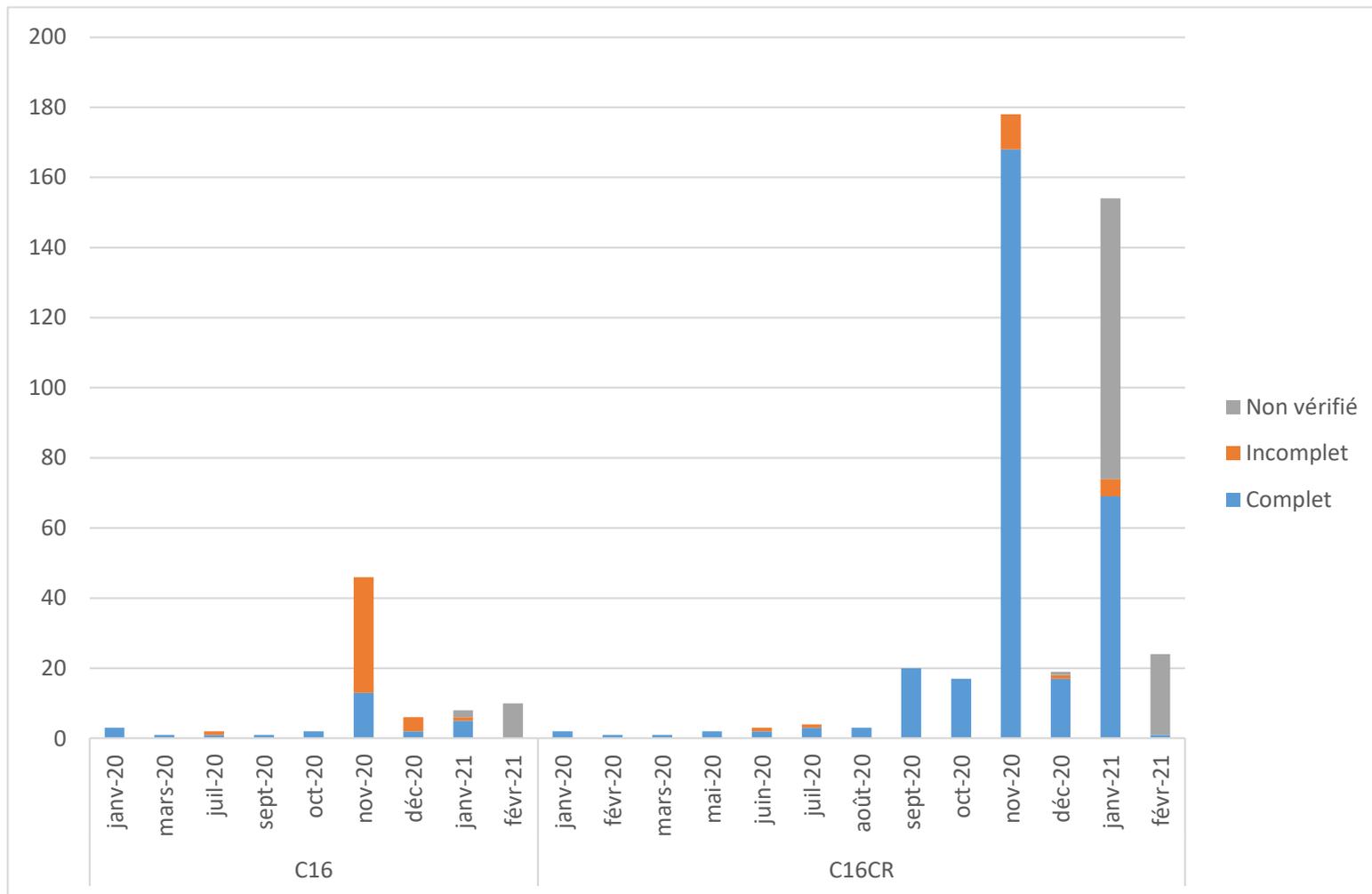
## ▪ En cas de compteur élec à index



- La première et la dernière relève effectuée entre le 15 octobre et le 15 avril déterminent la production hivernale. Sans ces relèves, toute la production est considérée en été
- Fournir les relevés mensuels (effectués par le producteur)
  - Nécessaires au contrôle des factures par EDF OA (Te varie mensuellement)
  - Sans ces relevés, la production mensuelle considérée est la moyenne arithmétique de la production hivernale ramenée au mois

# ANNEXES

## Demandes de contrats C16 reçues depuis janvier 2020



# ANNEXES

